



## testament olographe pretant a un interpretation

Par hermes, le **04/09/2010** à **09:58**

Merci pour votre première reponse mais je n'ai pas été assez précis .

je précise : ma mère lors du deces de mon père avait choisi: usufruit en totalité ( rien à dire la dessus) .

Nous sommes 3 frères et une soeur . Ma mère qui est décédée en avril dernier avait fait 1 testament olographe en faveur de ma soeur

stipulant : " je donne la jouissance de mon appartement à ma fille et ce jusqu'à la fin de sa vie"

Question : peut on dire que ma soeur est dans son droit pour habiter et garder l'appartement ? . Les termes usufruit et jouissance sont je crois de natures différentes ?

Il n'est pas spécifié que la jouissance devait être gratuite .

je rappelle que 2 notaires n'ont pas pu se prononcer clairement et qu'ils choisissent la voie de l'arrangement à l'amiable .

Dois je porter "l'affaire" devant un juge ?

Merci